

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Allocations d'adoption

Majoration des allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Majoration des allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition de Mmes Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à majorer de 2 % les allocations d'adoption en faveur des travailleurs indépendants à partir du 1er août 2009.

Cette allocation forfaitaire s'élève, après la revalorisation de 2 %, à 308,22 euros par semaine, comme c'est déjà le cas pour les allocations de maternité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>